

Département
d'EURE-ET-LOIR
Canton
de Saint Lubin des Joncherêts
Commune
SAINT REMY SUR AVRE

LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS
POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE
EN MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du Conseil Municipal en date du 1^{er} Décembre 2016 - 20h 30

de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE

*_*_*_*_*_*_*_*

date de la convocation :
22 Novembre 2016

nombre de membres
en exercice : 27
présents : 21

*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille seize, le premier Décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

Étaient présents : M. MMES - DANIEL - VIOLON - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET
AZIRI - RYSER - QUATREHOMME - AZEMARD - DELMOTTE - MOREAU -
BERTOLOTTI - DUFOURMENTELLE - RENOUF - CADIC - RICHARD - PERCHERON
BAZIRE – GALANDON(*) - GACEUR -
Arrivée à 20h35mn

Absente : M. - Mme ALLAIN - KUNTZ - REBEL - GOSSE - LEYS - GRABOT -

Pouvoirs : Mme KUNTZ à Mme GUILLEMAIN – M. GOSSE à M. DANIEL - Mme GRABOT à M. PERCHERON -

formant la totalité des membres en exercice.

M. RENOUF a été élu secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 Septembre 2016.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 22 Septembre 2016.

1/ - Demande de subventions au titre des Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux – D.E.T.R et du Fonds Départemental d'Aides aux Communes (F.D.A.I.C.):

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander des subventions au titre des Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux et du Fonds Départemental d'Aides aux Communes pour les travaux suivants :

D.E.T.R (Etat) :

- 1/ - travaux de ravalement Ecole du Bois d'Hauterre et Ecoles de la Vallée
- 2/ - remplacement des chaudières des écoles de la Vallée

F.D.A.I.C (Conseil Départemental) :

- 1/ - travaux de voirie
- 2/ - création d'une piste d'athlétisme

2/ - Demande de subvention au titre du fonds de péréquation :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du fonds départemental de péréquation, pour l'ensemble des travaux de plus de 1524,49 € H. effectués au cours de l'exercice 2016.

- => sur le budget communal 608.900,54 € H.T
- => sur le budget eau 65.717,64 € H.T

3/ – Fixation des tarifs 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la revalorisation de 0,50% sur les tarifs suivants pour 2017 :

- a/ - Accueil Collectif de Mineurs / Espace Jeunes
- b/ - Garderie
- c/ - Grille tarifs publics communaux, salles OSCAR et théâtre

4/ - Fixation des tarifs du cimetière :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs du cimetière ainsi qu'il suit :

- Concession de 15 ans : 150 €
- Concession de 15 ans en columbarium : 165 €
- Taxe de superposition : 100 €
- Plaque jardin du Souvenir sans gravure : 50 €

5/ - Fixation du prix du m3 d'eau et des tarifs de locations des compteurs d'eau, d'installation des compteurs d'eau, tarif horaire pour le branchement Eau :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, décide la revalorisation de 0,50% pour l'année 2017 pour, le tarif du m3 d'eau ainsi que le tarif de location des compteurs d'eau, le tarif d'installation des compteurs d'eau et le tarif horaire pour le branchement eau, prestation effectuée par les employés communaux.

6/ - Installation d'un médecin libéral :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une prime dite d'installation représentant les six premiers mois de loyer fixé par Habitat Eurélien pour le local du médecin généraliste, sis 8 Rue du Vieux Pont et approuve les conventions de mise à disposition de matériel et mobilier, relatives à cette installation.

7/ - Dénomination de la voie du lotissement « les Euréiales » :

Dans le cadre de la création de 15 terrains à bâtir, pour les séniors, rue du Vieux Pont, le Conseil Municipal décide de nommer la voie qui desservira ces constructions ainsi qu'il suit :

- Rue des Euréiales

8/ - Indemnité de conseil au receveur municipal :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, fixe le taux de l'indemnité de conseil à 100% soit 685,04 € au receveur municipal et lui accorde une indemnité de confection des documents budgétaires de 41,70€ pour l'exercice 2016.

9/ - Convention d'utilisation du gymnase OSCAR par le collège Jean-Claude Dauphin :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'utilisation du gymnase OSCAR par les élèves du collège Jean-Claude Dauphin pour l'année 2016 pour laquelle la recette communale s'élève à 520,80 €.

10/ - Renouvellement du régime indemnitaire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement des indemnités et primes attribuées aux agents communaux suivant des critères de motivation, assiduité et service rendu.

11/ - Suppression de postes suite à avancements de grade :

Suite à des avancements de grade validés lors de la séance du 23 mars 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la suppression des postes initialement occupés par les agents, à savoir :

- ⇒ un poste d'attaché à temps complet
- ⇒ un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet

12/ - Contrat groupe assurance statutaire centre de gestion :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat groupe négocié par le Centre de Gestion 28, pour les assurances statutaires garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, décès, invalidité, accidents imputables au service ou non.

13/ - Remboursement des sinistres du 15 Novembre / 28 décembre 2015 et 4 juillet / 15 Août 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au règlement du sinistre du 15 Novembre 2015 - choc par véhicule sur mobilier urbain, (4 barrières type « Lisbonne » et 1 jardinière type « Roussillon ») Rue de France, pour un montant de 506,32 € représentant le solde du règlement des dommages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au règlement du sinistre du 28 décembre 2015 – choc par véhicule sur 2 barrières Rue de France, pour un montant de 603,75€ en règlement de notre préjudice, représentant l'intégralité du montant des dommages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au règlement du sinistre du 4 Juillet 2016 – sinistre sur le car communal, pour un montant de 3.840,04€ en règlement du montant de la facture du Garage PLD, déduction de la franchise de 327,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à émettre le titre correspondant au règlement du sinistre du 15 Août 2016 – choc par véhicule sur 2 barrières Rue de France, pour un montant de 476,48€ en règlement de notre préjudice, représentant l'intégralité du montant des dommages.

14/ - Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – rapport de la CLETC :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision prise par le Conseil Communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux en date du 26 septembre dernier, relative au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC).

15/ - Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – Modification des statuts :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle rédaction statutaire issue de la transcription de la loi NOTRÉ au 1er janvier 2017, développement économique (zones d'activités) politique de la ville et de l'habitat, à l'exception de la compétence «Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations» dont le transfert ne sera effectif qu'au 1er janvier 2018.

16/ - SDE28 – conditions de prise en charge des consommations d'énergies électriques :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme que la commune, dans le cadre des compétences « service public de la distribution d'électricité » et « investissement - maintenance de l'éclairage public » transférées au SDE 28, demeure en charge de :

- conclure les contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs d'énergie de son choix.
- procéder au paiement des consommations d'électricité correspondantes directement auprès de ces fournisseurs.

17/ - Durée d'amortissement des immobilisations :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée des amortissements du budget eau à 3, 5, 8 10, 15 et 30 ans selon les biens et catégories de biens amortis en application des préconisations réglementaires.

18/ - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives à des travaux entrepris avant le vote du budget 2017, notamment pour les travaux de voirie et branchements plomb.

19/ - Décisions modificatives :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives présentées sur le budget communal ainsi que sur le budget de l'eau.

20/ - Produits irrécouvrables :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en créances éteintes, sur le budget principal et sur le budget eau, les sommes relatives aux recouvrements qui n'ont pu être effectués.

INFORMATIONS :

- Agglomération du Pays de Dreux :

- Compétence assainissement confiée à l'Agglo depuis le 1^{er} janvier 2014 - Redevance 2017 = 1,5172€ H.T/m³ soit une revalorisation de 1,50%.
- Transfert des Zones d'Activités Economiques (Loi NOTRÉ) – la compétence économique sera gérée par l'agglo à compter du 1^{er} janvier 2017
- Réserves foncières pour A154 : l'agglomération prévoit une ligne budgétaire pour l'achat de foncier agricole sur le tracé de la future A154.
- CISPD : l'agglomération avec la police et la gendarmerie proposent de mettre en place des caméras de surveillance et de créer un plan de « participation citoyenne »

Suite au Conseil Communautaire du 21 Novembre 2016 notification des délibérations suivantes :

- 2016/08 – Aménagement du territoire : Le PLU est en cours, il devra intégrer la loi NOTRÉ et le PLH qui définit l'évolution de la population e la ville.
- 2016/09 – Transports scolaires – transport commercial sur la ligne de la Vallée d'Avre : L'agglo a répondu positivement à notre demande de tarifs sur la ligne de la Vallée d'Avre soit : Voyage unitaire = 1,90 € carnet 10 voyages = 19,00 € - tarif abonnement : mensuel = 45,00 € trimestriel = 120 € pour 2016/2017.
Rapport d'orientations budgétaires 2017

- Très haut débit : de nombreuses installations individuelles sont en cours sur le territoire de la commune

- MAGIC'S Noël : structures gonflables samedi 17 (14h/18h) et dimanche 18 décembre (10h/12h et 14h/18h) à OSCAR pour un montant de 4.280,20€ H.T. Agent de sécurité à l'entrée

- Banquet des Aînés le 26 Février 2017 – choix du traiteur et de l'orchestre.

- Entreprises consultées :

Animation : Jean Pierre MENAGER, Octarine Productions et Tony FORMANN

Imprimeur : ACR

Traiteur : Roch de Cathelineau Traiteur, Lecointe Traiteur, JMD Traiteur, Lalaounis traiteur, Show-vision.

- Entreprises retenues :

Conformément à la proposition de la commission animation, la commission des adjoints a retenu les entreprises suivantes :

Animation, à l'unanimité : Octarine Productions pour 850 € TTC

Imprimeur, à l'unanimité : ACR pour 141 € TTC

Traiteur, à la majorité avec 1 abstention : JMD Traiteur pour 40 € par personne

- Colis des Aînés : La commission CCAS réunie en date du 13 septembre a retenu la proposition des Ducs de Gascogne pour le colis des Aînés. La distribution se déroulera samedi 10 décembre.

- Préfecture d'Eure-et-Loir :

Monsieur le Préfet rejette la demande d'annulation de la délibération du mois d'avril relative à la déviation, formulée par la tête de liste de l'opposition, considérant que le niveau d'information donné était suffisant.

Consultations :

- Consultation travaux de réfection de voirie rue Pasteur et Impasse Jules Ferry :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'ordonnance 2015-889 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour les travaux de réfection de voirie rue Pasteur et Impasse Jules Ferry.

Publication : BOAMP et AM 28 le 11 août 2016

Remise des Offres : le 13 septembre 2016 – 11 h 00

Nombre de plis reçus : 4

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 octobre 2016 a décidé de retenir l'entreprise : EUROVIA CENTRE LOIR – DREUX montant : 149 995,20 € TTC

- Consultation renouvellement des contrats d'assurances de la commune :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'ordonnance 2015-889 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour le renouvellement des contrats d'assurance de la Ville.

Publication : BOAMP et AM 28 le 25 mai 2016

Remise des Offres : le 29 juin 2016 – 12 h 00

Nombre de plis reçus :

- Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes : 3
- Lot 2 : responsabilité et risques annexes : 1
- Lot 3 : flotte automobile et risques annexes : 3
- Lot 4 : protection juridique des agents et des élus : 4

La Commission municipale, réunie le 6 octobre 2016 a décidé de retenir les offres suivantes :
Lots 1 – 2 – 3 : SMACL – 141 av. Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX
Lot 4 : Cabinet ACL Courtage – 11 rue Faidherbe – 46400 ST CERE

- Décisions du Maire

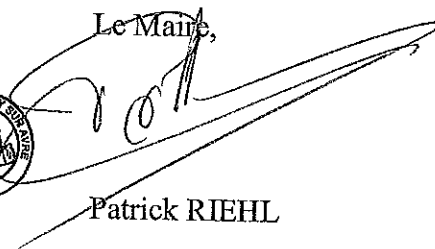
M. le Maire donne lecture de la décision relative à la propriété 5 Rue du Général de Gaulle, section AD n° 450

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 50 mn.

Pour extrait :

En Mairie, le 6 Décembre 2016

Le Maire,



Patrick RIEHL

